

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L .2121 - 12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Vendredi 29 mars 2019

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 22 février 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour » ;

8 « contre » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT, Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 22 février 2019.

Question n° 2

Élection des membres de la Commission de Suivi de Site (CSS)

Deux candidats se sont présentés à l'élection : Monsieur Alain VAISSON et Monsieur Guy LAINÉ.
Considérant le dépouillement du vote :

- Nombre de conseillers absents : 0
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages nuls ou blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Nombre de suffrages pour : 29
- Majorité absolue : 15.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, élit à la majorité absolue, Monsieur Alain VAISSON, comme membre titulaire et Monsieur Guy LAINÉ comme membre suppléant de la commission de suivi de site.

Question n° 3

Rapprochement des écoles Saint-Amandaises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »

8 « abstention » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT, Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

- approuve les fusions entre ces écoles et le changement d'horaires pour l'école élémentaire Marceau ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne organisation de ces rapprochements pédagogiques.

Question n° 4

Mise à disposition de la base nautique de Virlay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 5

Organisation de la Maison de Services au Public (MSAP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- valide l'ouverture de la Maison de Services au Public.
-

Question n° 6

Modification de l'organigramme fonctionnel des services municipaux

Point retiré

Question n° 7

Acquisition d'un terrain sis « La Roche »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour »

8 « abstention » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT, Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

- décide d'acquérir les parcelles E 59, E 190 et E 193, d'une superficie totale de 11 084 m², au lieu-dit La Roche, au prix de 6 000 €.
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative à intervenir et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 8

Cession d'une partie des terrains « Les Pétaudes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- cède une partie des parcelles cadastrées BR 148 et 149, pour une superficie d'environ 8 300 m², au prix de 5 € le m², soit 41 500 € ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Question n° 9

Cession d'une parcelle de terrain « Les Séjots »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- cède le lot n°9, cadastré BK 681, lot issu de la parcelle cadastrée BK 633, pour une superficie de 570 m², aux différents acquéreurs, à 35 € le m², soit un montant de 19 950 € ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Question n° 10

Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) : avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- émet un avis favorable au PLUi-H.
-

Question n° 11

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- valide l'application des tarifs au 1^{er} janvier 2020 ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.
-

Question n° 12

Mise à disposition de Balnéor à Cœur de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- approuve le procès-verbal de mise à disposition ;
 - autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 13

Délégation de service public pour le développement, la gestion et l'exploitation du camping municipal de La Roche : avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- approuve l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour le développement, la gestion et l'exploitation du camping municipal de la Roche conclu avec l'entreprise FRERY, afin de prendre en compte les modifications des articles 22 (subvention pour compensation des contraintes de service public) et 30 (comptes-rendus) ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et tous les actes s'y rapportant.
-

Question n° 14

Tarifs de location du complexe Aurore

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- révisé les tarifs, qui seront applicables à compter du 1^{er} avril 2019.
-

Question n° 15

Vente de matériels et objets réformés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 31 « pour »

2 « contre » (Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

- approuve la liste des matériels à vendre et en valide la mise à prix ;
 - autorise les services de la Ville à procéder à la mise en vente aux enchères des matériels ainsi réformés ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la vente de ces biens.
-

Question n° 16

Subventions 2019 versées aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- attribue les subventions proposées,
- inscrit les crédits nécessaires au budget,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les conditions d'attribution de ces subventions et tous les documents s'y rapportant.

Question n° 17

Vote des taux de la fiscalité locale directe pour 2019

Un vote à bulletin secret est demandé.

Considérant le dépouillement du vote :

- Nombre de conseillers absents : 0
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Nombre de suffrages pour : 16
- Nombre de suffrages contre : 17
- Majorité absolue : 17.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, décide de ne pas effectuer un rattrapage des taux et de ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition des trois taxes locales et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Question n° 18

Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs des budgets Ville, Camping et Cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- élit Monsieur Claude ROGER comme président de la séance de vote des comptes administratifs 2018.

Question n° 19

Comptes administratifs 2018 : budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Aurélie ALLART, Philippe AUPET)

- approuve l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise, vote les comptes administratifs 2018 du budget principal, du budget camping et du budget cinéma tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires.

Question n° 20
Comptes de gestion 2018 : budget principal Ville, budget Camping
et budget Cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 33 « pour »

- approuve les comptes de gestion 2018.

Question n° 21

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :
budget principal Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 25 « pour » ;

2 « abstention » (Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

6 « contre » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT)

- valide l'affectation des résultats.

Question n° 22

Budgets primitifs 2019 : budget principal Ville, budget Camping
et budget Cinéma

Compte tenu du vote des taux de la fiscalité locale directe, les budgets primitifs 2019 (budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma) seront représentés lors d'une prochaine séance.

Question n° 23

Retrait d'un adjoint dans ses fonctions

Considérant le dépouillement du vote :

- Nombre de conseillers absents : 0
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages nuls ou blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Nombre de suffrages pour le maintien : 17
- Nombre de suffrage contre le maintien : 15
- Majorité absolue : 17.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, décide de maintenir Monsieur Geoffroy CANTAT dans ses fonctions d'adjoint.

Question n° 24
Election d'un adjoint

Point retiré.

Infos et débats

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 22 février 2019

Michel Mrozek demande si le compte-rendu du Conseil Municipal, qui est rédigé en deux parties, l'une relative au relevé des délibérations et l'autre relative aux débats, est envoyé intégralement à la Préfecture.

Thierry VINÇON, Maire, répond que seul le relevé des délibérations est transmis et précise que l'ensemble du compte-rendu fait l'objet d'un affichage.

Question n° 2

Élection des membres de la Commission de Suivi de Site (CSS)

/

Question n° 3

Rapprochement des écoles Saint-Amandaises

Michel MROZEK remarque que le terme « fusion » devrait être utilisé dans le cas où deux écoles sont réunies dans un même lieu. Dans le cas présent, il souhaiterait que l'on parle de « dispatching ».

Jacqueline CHAMPION répond que le dossier a été validé au préalable par l'Inspecteur Académique car le terme employé est prévu par la réglementation et génère des conséquences sur les situations professionnelles des directeurs d'écoles.

Thierry VINÇON, Maire, propose d'utiliser le terme de « regroupement ». Le terme est accepté.

Gilbert AUBRUN approuve le rapprochement des écoles qui est source d'économies de locaux et de personnels d'entretien. Cette question de bon sens engendre néanmoins la fermeture de classes.

Jacqueline CHAMPION répond que les classes seront transférées et non fermées, avec une moyenne de 20 élèves par classe. Elle ajoute que les familles et les parents d'élèves ont donné un avis favorable à ce maillage scolaire qui permet justement d'éviter des fermetures de classes.

Question n° 4

Mise à disposition de la base nautique de Virlay

Gilbert AUBRUN demande si la base nautique restera accessible à tous, sans avoir l'obligation d'adhérer au Club Nautique et si les usagers pourront se servir du garage à bateaux.

Guy LAINÉ répond que les usagers qui possèdent leur propre matériel pourront accéder à la base nautique et notamment à son ponton, sans adhérer au Club. L'accès au garage à bateaux extérieur sera également possible.

Thierry VINÇON, Maire, ajoute que des stages de voile seront proposés. Les usagers n'auront pas besoin d'amener leur planche. Le matériel sera fourni par le Club Nautique.

Gérard BOYER demande s'il y aura un règlement intérieur. De plus, l'énoncé du point laisse entendre que l'ancien personnel aurait été composé de « faux spécialistes ».

Guy LAINÉ répond que le Club Nautique souhaite travailler avec les écoles, les collèges et lycées. Il envisage de former les jeunes pour la compétition voire les Jeux Olympiques si le niveau est suffisant. Comme les grands clubs, il dispensera des cours.

Thierry VINÇON, Maire, répond que la Ville, restant propriétaire du site, continuera d'assurer les bâtiments.

Elisabeth MERIOT ajoute que si un feu se déclare, la Ville sera assurée. Dans le cas d'un problème sur le plan d'eau, le Club Nautique, responsable, sera assuré.

Question n° 5

Organisation de la Maison de Services au Public (MSAP)

/

Question n° 6

Modification de l'organigramme fonctionnel des services municipaux

Point retiré

Question n° 7

Acquisition d'un terrain sis « La Roche »

Gérard BOYER demande pourquoi l'aire actuelle n'est pas utilisée alors que la Ville continue de régler les factures d'énergies (eau, électricité). De plus, la compétence revenant à la Communauté de Communes, pourquoi la Ville acquerrait un terrain d'1,7 hectare pour les gens du voyage.

Michel MROZEK ne comprend pas l'achat de ce terrain sachant que l'obligation pour la Ville est, dans un premier temps, de disposer d'une aire d'accueil des gens du voyage. Il propose de faire cette aire en se rapprochant de la Communauté de Communes, et de voir par la suite les besoins.

Alain POUILLOU pense que les terrains sont inondables et qu'il n'est pas possible de faire construire.

Gilbert AUBRUN fait remarquer que dans le budget de la Communauté de Communes, 100 000 euros sont inscrits pour l'aire des gens du voyage. Cela doit rester la compétence de Cœur de France. De plus, la Communauté de Communes pourrait élargir sa recherche pour une implantation de l'aire sur un terrain moins urbain.

Thierry VINÇON, Maire, répond que l'aire actuelle a été détériorée. De ce fait une famille avec plusieurs caravanes et de nombreux enfants s'est installée dans le chemin d'arrivée. Le contact a été pris avec cette famille pour leur proposer de se sédentariser. Certains refusant, sont partis. D'autres souhaitent se sédentariser. Une fois le terrain acquis, il sera viabilisé, ce qui permettra d'obtenir des aides de l'État et de mener à bien cette sédentarisation. En ce qui concerne le terrain d'accueil, la Communauté de Communes est en lien avec la Préfecture en vue de valider les propositions faites pour déterminer de nouveaux terrains possibles. Concernant les factures d'énergies évoquées, la Ville a l'obligation d'assurer une continuité de services, et donc a fait le nécessaire pour que les familles disposent de l'eau et l'électricité.

Gérard BOYER s'étonne de la dimension du terrain si le projet ne concerne que quelques familles.

Jacques DEVOUCOUX répond que le terrain est en partie inondable. Il a déjà été remblayé de près de 4 mètres d'épaisseur de gravats.

Gérard BOYER propose d'aider les gens à acquérir leur propre terrain.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'ils n'ont pas les moyens financiers. Néanmoins ces familles veulent de la stabilité donc la Ville a fait le choix de les accompagner.

Question n° 8

Cession d'une partie des terrains « Les Pétaudes »

Michel MROZEK trouve le projet intéressant mais s'interroge sur le devenir de l'ancien projet et pensait que la Ville avait vendu des lots.

Jacques DEVOUCOUX explique que l'ancien projet date d'il y a 4 ans. Un point de pollution est présent sur la parcelle. Dépolluer coûterait entre 400 et 500 000 euros. L'ancien projet a donc été abandonné mais France Loire a accepté de revoir son implantation. Nous proposerons donc un lotissement d'une quarantaine de logements dont la commercialisation s'étalera dans le temps.

Question n° 9
Cession d'une parcelle de terrain « Les Séjots »

/

Question n° 10
Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) : avis du Conseil Municipal

Philippe MARME demande s'il y a une Orientation d'Aménagement et de Programmation commerciale.

Jacques DEVOUCOUX répond que sur le centre-ville de Saint-Amand-Montrond uniquement, une OAP est prévue sur les rez-de-chaussée pour éviter la perte de vitrines commerciales du fait de changements de destinations.

Question n° 11
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Philippe MARME souhaiterait qu'il n'y ait pas de hausse de la taxe pour les petits commerces, mais aussi pour les grandes surfaces.

Jacques DEVOUCOUX répond que les commerces sont exonérés de TLPE pour des enseignes inférieures à 7 m².

Question n° 12
Mise à disposition de Balnéor à Cœur de France

Gilbert AUBRUN trouve que la mise à disposition de Balnéor à la Communauté de Communes est une bonne opération puisque le déficit de fonctionnement et la dette sont partagés.

Thierry VINÇON, Maire, souligne qu'il était important que Balnéor soit un bien commun.

Annie LALLIER ajoute que pendant les vacances de Pâques, Balnéor proposera, en partenariat avec le Secours Populaire, l'apprentissage gratuit de la natation à une quinzaine d'enfants, pendant deux semaines. Ils se verront offrir également un maillot de bain.

Question n° 13
Délégation de service public pour le développement, la gestion et l'exploitation du camping municipal de La Roche : avenant n°1

/

Question n° 14
Tarifs de location du complexe Aurore

/

Question n° 15

Vente de matériels et objets réformés

Gilbert AUBRUN pense que l'achat de ce faucardeur n'était pas nécessaire et a coûté aux Saint-Amandois et aux subventionneurs. Il est regrettable d'avoir acheté un matériel si spécialisé 290 000 euros et de le revendre 115 000 euros.

Alain POUILLOU demande pourquoi il est sous-utilisé.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'après l'avoir utilisé quatre ans il y a un retour sur investissement. La location du matériel est compliquée car il est trop lourd pour certaines berges.

Michel MROZEK rappelle que l'opposition avait émis un doute sur l'achat du faucardeur.

Jacques DEVOUCOUX répond que le matériel est excellent. Il y a moins de repousses d'algues dans le fond du lac de Virlay si bien que le matériel n'est plus nécessaire. La Ville souhaite acheter un matériel plus petit et plus maniable. La mise à prix proposée correspond à la valeur nette comptable du faucardeur.

Question n° 16

Subventions 2019 versées aux associations

Gilbert AUBRUN indique que les subventions attribuées à ces quatre associations sont certainement justifiées, mais que cela représente 48% du montant total des subventions versées. Il ne reste pas grand-chose pour les autres associations. De plus, il s'étonne de la baisse du montant total des subventions versées depuis 2017, en passant de 421 000 euros en 2017 à 344 580 euros prévus en 2019.

Jacques DEVOUCOUX répond que les autres associations sont plus petites mais néanmoins perçoivent des subventions plus que raisonnables. Le Comité des Fêtes et EMMAÛS perçoivent de belles subventions. Il faut prendre en considération le travail effectué par ces associations. Si la Ville devait faire les animations à la place du Comité des Fêtes, cela coûterait plus cher. Il faut reconnaître la qualité de ce comité. Quant à l'ASSA Football, la subvention est en relation avec les résultats du club.

Gilbert AUBRUN ne remet pas en cause le montant des subventions attribuées mais regrette qu'elles ne soient pas plus élevées.

Philippe AUPET s'interroge qu'il n'y ait pas de subvention versée au SCSA.

Jacques DEVOUCOUX répond qu'après la dissolution du SCSA, un courrier a été adressé à chaque club pour leur expliquer les démarches à mener en vue de se déclarer. Aussi, les clubs du SCSA ne figurent pas à ce jour dans l'état des subventions, expliquant la baisse du budget inscrit sur cette ligne.

Philippe AUPET interroge sur l'augmentation de subvention de 16% attribuée à Thierry VINÇON, Maire, répond que MONEV propose des prestations différentes chaque année et est impactée par la hausse des charges de personnels ce qui explique la variation du montant de subvention.

Jacques DEVOUCOUX ajoute que la Ville n'est pas à même de faire le compte d'exploitation de MONEV et de juger de ses besoins. Toutes les associations ne voient pas baisser leur subvention. Il faut voir en fin d'année ce qui aura été réalisé. Les demandes de subvention sont aléatoires chaque année.

Thierry VINÇON, Maire, fait part de la demande de subvention d'EMMAÛS qui va réaliser des travaux de mise aux normes afin de mieux accueillir le public.

Question n° 17

Vote des taux de la fiscalité locale directe pour 2019

Thierry VINÇON, Maire, explique que la Collectivité a assumé des baisses de recettes fiscales depuis 2017 auxquelles a été ajoutée la suppression des parkings payants. L'objectif aujourd'hui est de rééquilibrer nos recettes afin de continuer à investir.

Alain POUILLOU ne comprenant pas la baisse puis la proposition de hausse des taxes, annonce qu'il votera contre.

Gilbert AUBRUN rapporte que les taux d'imposition sont déjà élevés.

Emmanuel RIOTTE qu'il votera contre la hausse des taxes locales.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'il aurait aimé l'apprendre avant le Conseil Municipal.

Jacques DEVOUCOUX explique qu'en 2017 il avait été fait le choix de baisser les taxes locales mais que le Département a augmenté les siennes.

Michel MROZEK sollicite le vote à bulletin secret.

Question n° 18

Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs des budgets Ville, Camping et Cinéma

/

Question n° 19

Comptes administratifs 2018 : budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma

Gilbert AUBRUN pense que les dépenses de personnel restent un poste élevé dans le budget et qu'il serait souhaitable de maîtriser les effectifs.

Thierry VINÇON, Maire, précise qu'il n'y a pas de treizième mois dans la fonction territoriale.

Gilbert AUBRUN pense que le remboursement de la dette sera long et évoque le fonds de soutien.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'il explique la même chose depuis trois ans : le fonds de soutien doit être déduit du montant d'encours de dette.

Jacques DEVOUCOUX ajoute que dans une séance précédente il y avait rappelé le numéro du décret qui autorise la Ville à présenter ainsi la dette.

Gilbert AUBRUN remarque que les comptes du camping sont équilibrés grâce à une subvention d'équilibre.

Thierry VINÇON, Maire, rappelle que s'il y a moins de moyens attribués au camping, la qualité sera moindre, l'équilibre ne sera plus et le camping disparaîtra.

Jacques DEVOUCOUX précise que le camping et le cinéma donnent satisfaction malgré leur petit résultat.

Question n° 20
Comptes de gestion 2018 : budget principal Ville, budget Camping
et budget Cinéma

Michel MROZEK demande pourquoi dès lors qu'il y a un excédent de fonctionnement, ce dernier est reporté sur les investissements.

Jacques DEVOUCOUX explique qu'on affecte une partie de l'excédent pour couvrir le déficit d'investissement puis on maintient le solde en fonctionnement.

Thierry VINÇON, Maire, souligne qu'il est reproché à la Ville des dépenses de fonctionnement. Il explique que les frais de fonctionnement augmentent malgré la baisse des effectifs. En effet, les charges inhérentes aux salaires s'accumulent et augmentent.

Gilbert AUBRUN prend note que Madame le Percepteur a validé les comptes de la Ville.

Jacques DEVOUCOUX indique que les comptes de la Trésorerie sont concordants avec les comptes de la Ville et souligne le travail effectué par le service financier.

Gilbert AUBRUN remarque que les documents ne sont pas signés.

Jacques DEVOUCOUX répond que la forme est ainsi.

Question n° 21
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :
budget principal Ville

Gilbert AUBRUN note un excédent et une baisse des subventions alors que pour autant la Ville souhaitait augmenter les taxes locales.

Jacques DEVOUCOUX rétorque que s'il y a un déficit de la section investissement, il faut le combler.

Gilbert AUBRUN répond que cela ne doit pas être fait à ce niveau là.

Question n° 22
Budgets primitifs 2019 : budget principal Ville, budget Camping
et budget Cinéma

Michel MROZEK considère que l'augmentation des taxes locales ayant été rejetée, le budget primitif 2019 doit être refait.

Gilbert AUBRUN approuve et ajoute qu'il y aurait dû y avoir deux projets de budget, un avec et un sans la hausse des taxes prévue.

Thierry VINÇON, Maire, rappelle qu'un budget est une proposition. Ce dernier va être réexaminé avec le manque à gagner. Le poste « investissements » sera revu.

Jacques DEVOUCOUX ajoute que lorsque le budget est fait, les services n'ont pas les informations nécessaires concernant les bases, les dotations et les subventions qui vont être attribuées. Il rappelle que les taux fiscaux appliqués par la Ville sont proches de ceux de Communautés de Communes quand bien même la ville possède des équipements plus importants que ceux de sa strate démographique (crèche, stades, gymnases, Conservatoire d'Arts et de Musique, centre balnéoludique...). La Ville a toujours été volontaire pour offrir de nombreux services dont le dernier en date : la Maison de Services au Public. Le service apporté à la population sera grand. Nous avons deux écoles d'Arts et de Musique. Qui peut être contre ? Cela coûte à la Ville mais le service rendu est apprécié. On pourrait les supprimer et faire baisser les impôts.

Gilbert AUBRUN répond qu'il ne minore pas les difficultés que la Ville rencontre.

Thierry VINÇON, Maire, ajoute que la Ville assume pour l'ensemble du territoire notamment en ce qui concerne les passeports, les cartes d'identité. La Ville a choisi d'attirer les gens. Les stationnements payants ont été supprimés. Le manque à gagner est compensé par la qualité de vie. La navette gratuite Pépita coûte 90 000 euros à la Ville par an. La Ville envisage d'ajouter un nouvel arrêt à la gare d'Orval/Saint-Amand-Montrond au 1^{er} janvier 2020 et en cela essaie

d'adapter son territoire. On réfléchit à l'enfouissement des réseaux, des poubelles enterrées en partenariat avec le SMIRTOM. Il faut avoir une capacité à investir. Monsieur le Maire rappelle avoir choisi de baisser les taux des taxes il y a deux ans et ne le regrette pas. C'était dans l'intérêt de la population.

Michel MROZEK annonce que son groupe ne participera pas au vote.

Jacques DEVOUCOUX indique que le budget sera modifié et représenté.

Question n° 23

Retrait d'un adjoint dans ses fonctions

Thierry VINÇON, Maire, explique qu'il avait proposé à Geoffroy CANTAT, en 2014, le poste d'Adjoint et pensait en faire un futur successeur. Puis en 2017, il y a eu le transfert des compétences économiques à la Communauté de Communes. Cela explique, aujourd'hui, qu'il lui retire ses missions.

Geoffroy CANTAT fait un discours sur les circonstances de son retrait de délégations et notamment explique que la majorité de ses compétences ont été reprises par la Communauté de Communes. Il remercie l'équipe avec laquelle il a travaillé mais fait part de son amertume.

Monsieur RIOTTE ajoute qu'il votera pour le maintien de Geoffroy CANTAT dans ses fonctions.

Thierry VINÇON, Maire, précise qu'il n'y a aucune polémique. La distance s'est faite au fur et à mesure. Il faut prendre en compte la réalité du terrain, la réalité législative et les outils stratégiques de la Communauté de Communes. L'année qui vient sera une année de travail et non pas de combat politique. Les arrière-pensées alimentées par diverses personnes ne servent qu'à régler des comptes. Les objectifs doivent être atteints et la population fera son choix en 2020.

Question n° 24

Election d'un adjoint

Point retiré.

Fin de la séance à : 22h05